

Commune de Marcilhac-sur-Célé

46160

COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le jeudi dix-sept juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Marcilhac-sur-Célé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle communale René Rey, sous la présidence de M. MIGNAT Jean-Paul, Maire.

Date de la convocation : 12 juin 2021.

Présents : JOURDAN Véronique, LAVILLE Éric, LE LOUREC Carine, LE MOING Laurent, MIGNAT Jean-Paul, NADAL Michel, ROUSSEAUX Basile, ZOGRAPHOS Sandra

Présents en Visio-conférence : LIEURADE Henri-Paul

Absents excusés : BLUM Jean-François pouvoir à Mignat Jean-Paul, DELPECH Michel

Secrétaire de séance : Basile ROUSSEAUX

Rappel de l'ordre du jour :

- 1) *Ré-organisation du système de gestion de la voirie par le Grand Figeac. Nouvelles propositions. Explications avec participation du Vice-Président de secteur Jean-Pierre Ginestet.*
- 2) *Proposition de modification des limites de la commune entre Marcilhac et Saint-Chels.*
- 3) *Le point sur le barrage*
- 4) *Achat tondeuse auto portée*
- 5) *Provision pour étude de faisabilité « mini-halle et appartements » bâtiment Pradines*
- 6) *Matériels école, ordi, etc*
- 7) *Réparation toiture école*
- 8) *Corrections budgétaires*
- 9) *Mise aux normes ERP de la Salle Capitulaire*
- 10) *Ancien gîte : proposition tiers lieux (assainissement et téléphone)*
- 11) *Championnats de France de Triathlon*
- 12) *Achat parcelles à Garel*
- 13) *Signalisation routière pour l'été*
- 14) *Proposition d'utilisation de slack pour traiter, en permanence certains dossiers prédéfinis afin de ne pas encombrer l'ordre du jour des réunion du conseil.*
- 15) *Le point sur les actions des différentes commissions*
- 16) *Questions diverses*

Le Conseil accepte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 20 mai

1/ Re organisation du système de gestion de la voirie par le Grand Figeac. Nouvelles propositions. Explications participation du Vice-Président de secteur Jean-Pierre Ginestet.

M. Ginestet expose au Conseil les propositions du Grand-Figeac : lors de sa création en 2014 la Communauté de Commune du Grand Figeac s'est dotée de la compétence voirie. Elle est donc en charge de l'entretien des voies communales. Actuellement chaque commune verse au Grand-Figeac une somme qui été fixée à partir d'une moyenne, calculée sur les années précédant le transfert de voirie. (Pour

Marcilhac cette somme est d'environ 28 000€, ce qui recouvre la voirie et l'éclairage public). Chaque commune prend donc à sa charge l'entretien de sa propre voirie à hauteur de ce que lui permet son budget transféré auprès du Grand-Figeac.

Cette manière de fonctionner pourrait être grandement améliorée, car elle apparaît aujourd'hui peu efficace et inégalitaire. On constate en effet que dans certaines communes, notamment celles qui ont un réseau routier conséquent comme Marcilhac, le réseau se dégrade. Par ailleurs les coûts sont en forte augmentation et les provisions versées par les communes s'avèrent insuffisantes. On en est donc réduit à réaliser uniquement les travaux d'urgence, au coup par coup et sans vision d'ensemble, ce qui aboutit par exemple à une discontinuité de la qualité des routes au moment où l'on passe d'une commune à l'autre.

M Ginestet défend donc la proposition du Grand-Figeac de mutualiser les moyens, et de se doter d'un plan de rénovation et d'entretien des réseaux qui se ferait par secteur. C'est déjà le cas dans le secteur nord et les élus s'en montrent très satisfaits. Cette mise en commun a un double avantage : elle permet des économies sur le terrain en réalisant d'un coup des travaux d'envergure sur de plus larges tronçons, plutôt que de multiplier les petits chantiers. Elle permet aussi d'établir un prévisionnel des travaux et de s'assurer qu'aucun tronçon n'est laissé pour compte.

Pour autant les communes n'échapperont pas à une forte augmentation de leur participation car les coûts des travaux ne cessent d'augmenter. (en première approche la commune de Marcilhac devrait doubler sa participation, soit une augmentation de 30 000€ environ!)

Le Conseil dans son ensemble apprécie l'esprit du projet. Il semble en effet que la mutualisation des moyens soit une bonne réponse au problème. Il reste l'inquiétude de connaître exactement le chiffrage des futurs travaux, qui sont inévitables, mais risquent de peser très lourd sur le budget communal.

Une équation de compensation des dépenses Km/habitant/commune se doit d'être proposée dans le calcul du futur budget voirie de la CC.

2/ Proposition de modification des limites de la commune entre Marcilhac et Saint-Chels.

La commune de Saint-Chels demande à Marcilhac de bien vouloir lui céder une bande de terrain limitrophe des deux communes. Cette opération aurait pour but en partie de permettre à Saint-Chels d'aménager un accès à son cimetière, et en partie de résoudre des problèmes de circulation en ouvrant une nouvelle voie (voir plan en annexe). Mais la demande porte aussi sur des parcelles plus conséquentes pour lequel le projet n'est pas clair.

Le Conseil décide de donner son accord de principe pour la bande étroite qui permettrait l'aménagement de l'accès au cimetière. Pour le reste, les discussions se poursuivront avec M. le Maire de Saint-Chels pour qu'il nous précise sa demande de manière officielle.

3/ Le point sur le barrage

Pas beaucoup d'avancées sur ce dossier. L'assistance juridique, contactée par M. le Maire pour avis, se montre très circonspecte quant à l'interprétation qu'on peut faire de la convention signée entre la mairie et le meunier et qui a été modifiée plusieurs fois. Une nouvelle réunion avec la sous-préfecture se tiendra début juillet. La commune ne peut porter seule la responsabilité d'une décision dont les conséquences sont si incertaines sur le plan juridique, qu'on décide de rénover ou de détruire le barrage.

4/ Achat tondeuse auto portée

L'entretien du parking rend indispensable l'achat d'une tondeuse auto-portée. M. Laville fait valoir qu'elle sera aussi utile pour l'entretien des autres espaces de la commune et sera un gain de temps pour l'employé communal. Le choix du modèle est à l'étude.

Le Conseil décide de provisionner jusqu'à 6000€ pour cet achat.

5/ Provision pour étude de faisabilité mini-halle et appartements

M. Blum a contacté M. Belcour, architecte DPLG, afin qu'il nous propose un devis pour une étude de faisabilité, en vue de l'achat du bâtiment de Mme Pradine situé à côté de l'épicerie. Cette étude est nécessaire pour présenter le projet aux ABF (Architecte des Bâtiments de France) et à l'EPF (Établissement Public Foncier, qui prendrait en charge l'emprunt pour le compte de la commune)

Le conseil décide de provisionner la somme de 1200€ TTC proposée dans le devis.

6/ Matériels école, ordi, etc

La Mairie avait répondu à un "appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires". Il s'agit de remplacer le matériel informatique devenu obsolète et d'abonner l'école à des plateformes pédagogiques. Une subvention de 2530€ a été obtenue, pour un budget total prévu de 5000€. Toutefois la somme globale devra sans doute être réévaluée à la baisse en fonction du nombre d'élèves prévus à la rentrée.

7/Réparation gouttière école

Plusieurs entreprises ont été contactées. Seul M. Figuié a répondu. Les travaux sont urgents car la gouttière est hors d'état et occasionne des dégâts dans les murs. Les devis ont été demandés depuis plusieurs mois. Le Conseil décide donc de valider la proposition de M. Figuié, pour un montant de 2 586€ TTC

8) Mise aux normes ERP de la Salle Capitulaire

M. Blum a établi les plans de sécurité. L'Atelier de Carbo, ferronnerie située à Gréalou, a été contactée pour mettre aux normes la grille d'entrée de la salle. Le devis est de 2 500€. Les travaux prendront une semaine et pourront être effectués très bientôt. Le Conseil valide cette proposition.

8/Corrections budgétaires

Afin de permettre la réalisation des projets le Maire propose au Conseil la modification budgétaire suivante :

De prélever un montant global de 11300 € du compte Forêt sur le budget de fonctionnement et d'abonder de ce montant le budget d'investissement en le répartissant de la manière suivante :

Une opération « Tondeuse autoportée » pour 6000€

Une opération « Mise aux normes ERP de la Salle Capitulaire » pour 2500€

Une opération « Etude habitat » pour 1200€

Et une opération « Gouttière école » pour 2600€

Après délibération, le Conseil adopte la proposition du Maire à l'unanimité.

9) Subventions aux associations :

M. Nadal présente la proposition de la Commission Culture concernant la répartition de la somme allouée au budget pour le subventionnement des différentes associations :

- Les Amis de l'Abbaye : 300€
- Oltéra : 100€
- AESM : 300€
- Les Aînés : 100€
- La Pétanque : 100€
- ADMR : 100€
- Prévention routière : 200€
- Les Marcilhades : 250€
- Le Comité des Fêtes : 400€
- La Route du Célé : 50€
- La LoCollective : 100€

Le Conseil approuve à l'unanimité

10) Ancien gîte : proposition tiers lieux (assainissement et téléphone)

Le projet avance. La commune envisage de faire un projet global : rénovation de la toiture, aménagement intérieur et connexion aux réseaux, et de demander au Grand-Figeac de porter le projet afin de pouvoir obtenir des subventions plus conséquentes.

Les propriétaires du jardin situé sur l'emprise de l'ancien cloître ont déjà donné leur accord lors de la précédente mandature pour autoriser le passage des utilitaires tels qu'assainissement et réseau téléphonique.

11) Championnats de France de Triathlon

La mairie a été destinataire d'une demande des organisateurs qui envisagent de traverser la commune lors d'une des étapes les 23 et 24 octobre. Il n'y a aucun problème à ce que les chemins communaux soient empruntés à cet effet. En revanche le trajet prévu semble mal conçu car il emprunterait également des chemins privés et par ailleurs certains passages semblent inenvisageables à cause du relief. M. le Maire est en contact avec les organisateurs et va veiller avec eux à établir un trajet plus acceptable.

12) Achat parcelles à Gare!

Mme Cabrignac est propriétaire de plusieurs parcelles en friche, situées à côté du cimetière. Il est décidé de la contacter afin de lui proposer de les lui acheter. Ces parcelles pourraient servir soit à réimplanter de la vigne, soit à développer un projet d'ETA (Espace-test agricole)

13) Signalisation routière pour l'été

Dès cet été le centre-bourg (Rue des Remparts et Rue du Moulin) sera limité à 20km/h avec priorité aux piétons. Des panneaux de signalisation seront installés, l'un du côté de la mairie, l'autre du côté de la boulangerie.

14) Proposition d'utilisation de slack pour traiter, en permanence certains dossiers prédéfinis afin de ne pas encombrer l'ordre du jour des réunions du conseil.

L'application Slack est un outil de communication réservé aux membres du Conseil Municipal. Il permet d'échanger de manière informelle sur tous les sujets à traiter.

M. le Maire rappelle que cet outil fonctionne bien et incite les conseillers à s'en servir chaque fois que nécessaire, ce qui aurait pour effet bénéfique d'alléger d'autant les échanges pendant le Conseil Municipal proprement dit.

15) Le point sur les actions des différentes commissions :

Mme Zographos, pour la commission École, indique au Conseil qu'ils ont prévu de faire le bilan de fin d'année avec l'instituteur avant les grandes vacances.

Mmes Jourdan et Zographos, pour la commission Marché, font part au Conseil de leur décision de ne pas reprendre les stands d'olives et de restauration libanaise cette saison.

Mme Jourdan explique au Conseil que le stand de vente d'olives de Mme Chourfi ne rentre pas dans le cadre des Marchés de producteurs de Pays, label que la commission désire obtenir au plus tôt.

Pour cela, le marché de Marcilhac doit se rapprocher au maximum des critères imposés par la Chambre d'Agriculture :

- Qualité fermière des productions
- Produits locaux et de saison
- Spécialité de pays
- et, bien sûr, un contrôle sanitaire irréprochable renforcé.

La commission, ayant prévenu par mail Mme Chourfi de sa décision concernant leur présence aux futurs marchés, a été surprise de voir Mme Chourfi se présenter à une réunion à laquelle elle n'avait pas été conviée et craint que celle-ci essaye d'imposer sa présence le 29 juin.

Le Maire demande au Conseil ce qu'il pense de cette situation .

Après délibération le Conseil confirme la décision de la commission et demande au Maire d'expliquer la situation aux propriétaires du stand.

16) Questions Diverses

Pas de Questions

Fin de la séance à 00h55